

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la Séance du 11 Avril 2023.

Le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, le 11 Avril 2023 à 18 Heures 30, selon convocation du 29 Mars 2023, sous la présidence de M. Alain JOUANNY, Maire.

Présents : JOUANNY Alain, DELPEUCH Dominique, DRU Marie-Louise, GRIFFON Bernard, MAILLASSON Amédée, GAGNEUX Jérôme, LE GALL Jacky, PINARDON Monique, TROMPEAU Séverine.

Absents excusés : LABARRE Nathalie, BOUYAT Quentin, PEYRAT Marie-Christine, QUERAUD Michel

Absente : BELLARBRE Marlène, Julia WERKOFF

Pouvoir de Nathalie LABARRE pour Dominique DELPEUCH

Le Quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Monique PINARDON

Monsieur le Maire fait lecture de l'ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal du 21 Mars 2023
- 2 – Affectation du résultat du budget lotissement « Les Bouguillons »
- 3 – Affectation du résultat du budget communal
- 4 – Vote des taux d'imposition 2023
- 5 – Vote des subventions aux associations
- 6 – Vote du budget 2023 du lotissement « Les Bouguillons »
- 7 – Vote du budget du lotissement « La Pérelle »
- 8 – Vote du budget communal 2023
- 9 – Prêt de l'ange reliquaire
- 10 – Questions et informations diverses

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal accepte d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant le prêt des petits chapiteaux aux associations communales.

Mme PINARDON demande de pouvoir aborder en questions diverses les panneaux de signalisation.

Arrivée de Mme BELLARBRE à 18 H 40.

M. GAGNEUX demande que soit fait un point sur la collecte des ordures ménagères.

Adopté à l'unanimité.

1 – Approbation du PV du 21 Mars 2023

Madame DRU demande que soit précisé le nom de l'établissement bancaire auprès duquel la Commune souscrit une ligne de trésorerie, à savoir le Crédit Agricole.

Adopté à l'unanimité.

2 - Affectation du résultat du budget lotissement « Les Bouguillons »

Monsieur le Maire rappelle les résultats de l'exercice 2022 :

Déficit de clôture de la section de fonctionnement	- 34 712.55 €
Déficit de clôture de la section d'investissement	- 4 775.24 €
Besoin de financement de la section d'investissement	0 €

Adopté à l'unanimité.

3 – Affectation du résultat du budget communal

Monsieur le Maire rappelle :

Excédent de clôture de la section de fonctionnement	412 905.84 €
Excédent de clôture de la section d'investissement	748 225.61 €
Besoin de financement de la section d'investissement	0 €

Il propose d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

Besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068 du Budget 2023)	0 €
Affectation complémentaire en section d'investissement (compte 1068 du Budget 2023)	194 612.92 €
Excédent de fonctionnement à reporter en ligne 002 du Budget 2023	218 292.92 €

Adopté à l'unanimité.

4 – Vote des taux d'imposition 2023

Monsieur le Maire présente l'état des taxes reçu de la Direction des Finances Publiques, dont le produit attendu s'élève à 665 769 € et explique que les bases ont augmenté d'environ 7.5 % et que par conséquent les recettes fiscales de la commune augmentent.

Il précise que la Commission des Finances a établi sa proposition de budget sans augmenter les taux

Taxe Foncière (Bâti)	37.96 %
Taxe Foncière (Non Bâti)	56 %.

Il rappelle que la Taxe d'Habitation ne s'applique qu'aux résidences secondaires et que le taux proposé est de 14 %.

Mme DELPEUCH informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes va augmenter d'environ 3 % ses taux d'imposition.

Adopté à l'unanimité.

5 – Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire propose de voter les subventions aux associations, mais qu'elles ne seront mandatées que si les dossiers de demande de subvention sont complets.

Mme DRU informe que le Comité de Jumelage sollicite 5 000 €. Monsieur le Maire propose 2 500 € et demande de combien dispose cette association sur son compte en banque...

Mme DELPEUCH informe que La Papote sollicite 2 387 € pour financer diverses manifestations mais également des éditions et l'achat de paperboard....Elle propose de lui donner un tableau blanc effaçable, que cette association vienne faire ses photocopies et divers tirages à la Mairie (comme les autres associations) et de lui attribuer une subvention de 300 €.

Mme DRU informe que :

- les dossiers de Oui Rock et de l'ACCA sont incomplets, avant de verser une éventuelle subvention, il faudra attendre la complétude des dossiers,
- L'association « Parc Arts France » demande 2 500 €, mais que cette association n'a pas de membres adhérents, donc pas de recettes, pas il n'y a qu'un Bureau.
Monsieur le Maire veut en savoir plus, et un dossier de demande de subvention complet, avant de statuer sur une éventuelle subvention.
- Une autre association « Association Cavaliers de Concours » de Chaillac, demande une aide (1 960 €) pour financer le championnat de France des clubs de saut d'obstacles auquel participent 2 jeunes filles de la Commune. Le budget est d'environ 1 000 € par cavalière.
Monsieur le Maire demande si on dispose du budget de l'association. Mme DRU répond que « non », donc il faut attendre plus d'informations.
Mme BELLARBRE informe que le cavalier court sous le nom d'une écurie mais pour une victoire personnelle. C'est l'association qui avance tous les frais de déplacement.
Monsieur le Maire propose d'en rediscuter lors d'un prochain Conseil Municipal.

Associations	2023	Votants	POUR	CONTRE
Amicale des Sapeurs Pompiers	600,00	11	11	
Association Communale de Chasse Agréée (A.C.C.A.)	200,00	11	11	
A.C.P.G. (Anciens Combattants)	100,00	11	11	
Avenir Nord Foot 87	1 000,00	11	11	
AFM Téléthon	200,00	11	11	
Amicale du Cochonnet de La Benaize	300,00	11	11	
Association de Louveterie	100,00	11	11	
Association des chiens guides d'aveugle	100,00	11	11	
Association D'Ici et D'Ailleurs	200,00	11	11	
Club Volley	300,00	11	11	
<i>Madame PINARDON, membre du Bureau du Comité de Jumelage, quitte la salle et ne prend pas part au vote pour la subvention de cette association</i>				
Comité de Jumelage	2 500,00	10	10	
Conciliateurs de Justice	100,00	11	11	
Croix Rouge	100,00	11	11	
Festi'Boismandé	200,00	11	11	

FNATH	100,00	11	11	
Fondation du Patrimoine	140,00	11	11	
<i>Madame TROMPEAU, membre du Bureau de l'Association Foyer Rural, quitte la salle et ne prend pas part au vote pour la subvention de cette association</i>				
Foyer Rural	600,00	10	10	
France Victimes 87	150,00	11	11	
J.M.F. (Jeunesses Musicales de France)	900,00	11	11	
La Papote	300,00	11	11	
Ligue Contre le Cancer	100,00	11	11	
Loisir Créatif	300,00	11	11	
Nos Enfants du Nord Limousin	200,00	11	11	
Oui Rock	200,00	11	11	
Prévention Routière	50,00	11	11	
Restos du Cœur	100,00	11	11	
Rétro Passion Collection	200,00	11	11	
Secours Catholique	100,00	11	11	
Secours Populaire	100,00	11	11	
Société de Pêche	200,00	11	11	
Team Quads de l'Eschalièr 87	200,00	11	11	
U.N.S.S. Collège	300,00	11	11	
USEP Elémentaire	300,00	11	11	
TOTAL	10 540,00			

6 – Vote du budget du lotissement « Les Bouguillons »

Madame DELPEUCH présente la proposition de budget pour le lotissement « Les Bouguillons »

Section de Fonctionnement

Dépenses 175 316.68 €
 Recettes 175 316.68 €

Section d'Investissement

Dépenses 70 932.24 €
 Recettes 140 604.13 €

Adopté à l'unanimité.

7 – Vote du budget du lotissement « La Pérelle »

Madame DELPEUCH présente la proposition de budget pour le lotissement « La Pérelle » qui ne comportera cette année qu'une section de fonctionnement pour financer les premiers travaux d'études et de bornage et intégrer le transfert des terrains.

Section de Fonctionnement

Dépenses	103 778 €
Recettes	103 778 €

Adopté à l'unanimité.

8 – Vote du budget communal

Mme DELPEUCH présente la proposition de budget pour la Commune :

Section de Fonctionnement

Dépenses	1 592 871.92 €
Recettes	1 592 871.92 €

Section d'Investissement

Dépenses	2 341 888.59 €
Recettes	2 341 888.59 €

Adopté à l'unanimité.

9 – Prêt de l'ange reliquaire au Musée de Cluny

Adopté à l'unanimité, sous réserve que tous les frais liés à ce prêt soient pris en charge par les Musées de Cluny et de Limoges et que la copie de l'assurance et un exemplaire du catalogue de l'exposition nous soient transmis.

10 – Prêt des chapiteaux aux associations

L'Amicale du Cochonnet de la Benaize demande le prêt de 2 chapiteaux pour l'organisation d'un concours de pétanque le 29 Mai prochain au Stade du Mondelet.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a acheté 2 petits chapiteaux et 1 grand, et que leurs montage et démontage sont réalisés par les agents techniques, ce qui leur prend du temps.

Si le Conseil Municipal décide de prêter ces chapiteaux, Monsieur le Maire souhaite qu'une caution soit fixée à la valeur des chapiteaux soit 4 000 €.

Mme BELLARBRE trouve que c'est trop cher, les associations ne pourront pas payer et puis il peut y avoir des dégradations faites par vandalisme.

M. MAILLASSON propose une caution de 2 000 €.

Mme DELPEUCH propose de ne pas les prêter.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de ne pas prêter les chapiteaux aux associations. Les associations pourront toujours utiliser les chapiteaux installés sur le terrain AUBRUN-BOSSARD.

QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES

- Mme PINARDON demande que soit remis le panneau « La Roche » au carrefour de la RD 6.
M. GRIFFON demande que soit remis le panneau de « Chez Grosjean ».

- M. GAGNEUX demande ce qui s'est dit à la Communauté de Communes concernant la collecte des ordures ménagères.
Monsieur le Maire et Mme DELPEUCH ont demandé que la population soit informée avant de prendre une décision. Ce qui n'a pas été le cas.
M. le Maire explique que des gros collecteurs vont être installés dans les communes et les usagers devront venir y déposer leurs ordures ménagères.
Mme TROMPEAU demande s'il est normal d'engager de nouvelles dépenses alors que des containers individuels ont été mis en place récemment.
M. GAGNEUX souhaiterait que la Cour des Comptes fasse une évaluation, car la question posée est celle du gaspillage de l'argent public. Il souhaite que lors d'un prochain Conseil Municipal, les élus se liguent « contre » ce projet.

Fin de la séance à 21 H 00.

Le Maire,

A. JOUANNY

La secrétaire de séance,

M. PINARDON

